

**Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes**

**N° AURA 2024-E-062**

**Avis sur la demande d'autorisation de travaux dans la Réserve naturelle nationale  
(RNN) Marais de Lavours (01)**

Séance du 12 novembre 2024

Lors de la séance du 12 novembre 2024, le CSRPN a examiné la demande d'autorisation de travaux dans la Réserve naturelle nationale (RNN) Marais de Lavours (01).

Considérant que :

- les travaux présentés visent à améliorer l'accessibilité de la Réserve au public, aux usagers (collectivités, agriculteurs) et aux gestionnaires afin notamment d'assurer les travaux d'entretien du marais nécessaires à sa conservation conformément au plan de gestion de la RNN ;
- les impacts résiduels ne seraient pas significatifs ;

le CSRPN donne un **avis favorable avec deux recommandations** :

- aménager l'accès (point 8B) en vue d'empêcher toute entrée à la RNN par cet accès ;
- remplacer l'utilisation de « concassés » par des déchets végétaux, des rondins.

Le président du CSRPN  
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

